



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 30 avril 2020

Table des matières

<u>LE GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES APPROUVE LE RAPPORT ET LES RECOMMANDATIONS DE LA « TASK-FORCE BREXIT »</u>	<u>3</u>
<u>COVID-19 : 1810 PC PORTABLES RECONDITIONNÉS À DESTINATION DE L'ÉDUCATION</u>	<u>4</u>
<u>COVID-19 : ADOPTION D'UN PLAN D'AIDE AUX MÉDIAS ET AUX JOURNALISTES</u>	<u>5</u>
<u>COVID-19 : UNE REPRISE PROGRESSIVE DES ACTIVITÉS DES MILIEUX D'ACCUEIL</u>	<u>7</u>
<u>COVID-19 : 4 MILLIONS POUR SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF ORGANISÉ</u>	<u>8</u>
<u>COVID-19 : 700 000 EUROS POUR SOUTENIR LES CENTRES DE RENCONTRES ET D'HÉBERGEMENT</u>	<u>9</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>10</u>

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles approuve le rapport et les recommandations de la « Task-Force Brexit »

Ayant l'ambition d'être préparé au mieux dans le cadre des négociations relatives à la future relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé ce jeudi 30 avril le rapport et les recommandations présentés par la « Task-Force Brexit » mise en place sur proposition du Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet en janvier.

Pierre-Yves Jeholet : *« Les travaux de la Task-Force revêtent une importance capitale en vue de limiter au maximum l'impact du Brexit sur les acteurs et les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si on doit regretter cette crise existentielle qui secoue l'édifice européen, je souhaite qu'une telle situation soit aussi vue comme une opportunité. Par exemple, la volonté affichée du Royaume-Uni de maintenir les coopérations avec l'Union européenne dans le domaine de la mobilité des chercheurs pourrait servir de trame dans le cadre d'autres secteurs (mobilité des artistes, des étudiants, des enseignants, des sportifs, ...). »*

La Task-Force, présidée par le Ministre-Président et coordonnée par Mr Jan Verbeeck¹, est composée des Ministres du Gouvernement, de l'ensemble des administrations du Ministère de la Fédération ainsi que de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne, la Direction des Relations Internationales du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ARES.

Rapidement, la Task-Force a débuté ses premiers travaux afin d'agir comme un organe de coordination de l'information et d'analyse. En ce sens, elle remet aujourd'hui un avis circonstancié et motivé sur les négociations qui impactent directement le champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'un point de vue méthodologique, la majorité des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été analysée ce qui a permis de dégager une série de recommandations. Au-delà des préconisations transversales et budgétaires, les principales recommandations du rapport présenté et approuvé ce jour par le Gouvernement portent notamment sur :

La recherche

La Task-Force enjoint le Gouvernement à plaider en faveur du maintien du Royaume-Uni dans l'Espace Européen de la Recherche en tant que pays associé ainsi qu'à continuer de soutenir la défense du principe d'excellence.

L'enseignement supérieur

Les membres de la Task-Force préconisent le maintien de la participation britannique à Erasmus+ et ce dans l'intérêt des étudiants, des enseignants, des membres des personnels et des établissements d'enseignement supérieur des deux partenaires. Aussi, l'accès des étudiants francophones au territoire et à l'enseignement supérieur britannique doit constituer un autre point d'attention prioritaire.

La culture

La Task-Force, spécifiquement en cette période de crise, souligne la nécessité de maintenir l'exception culturelle ainsi qu'un cadre souple et adapté à la mobilité des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers le Royaume-Uni et inversement dans le futur accord de libre-échange.

L'ensemble de ces recommandations ont comme ambition, sur la base de l'ensemble des constats, analyses, chiffres et tableaux qui la composent, de fournir au Gouvernement une véritable feuille de route quant aux mesures à prendre afin de limiter au maximum l'impact du Brexit sur les acteurs et les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le rapport doit être vu comme un document ambitieux et dynamique, à même d'évoluer en fonction de l'état des négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

¹ Avocat au barreau de Bruxelles et assistant d'enseignement en droit européen à la KU Leuven.

Plus que jamais, eu égard à l'ensemble des recommandations avalisées par le Gouvernement, l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans une Europe forte de son partenariat futur avec le Royaume-Uni et ce, en dépit des difficultés que le Brexit pourra engendrer. Dans ce cadre, la Task-Force continuera à suivre les négociations sur base de son mandat et sous la direction du Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet.

COVID-19 : 1810 PC portables reconditionnés à destination de l'éducation

Sur proposition du Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé l'achat de 1390 PC portables reconditionnés par procédure de marché public auxquels s'ajouteront 420 portables reçus en donation.

Avec l'apparition du Covid-19 et des mesures de confinement, le Gouvernement a décidé le 7 avril dernier d'intensifier la stratégie « école numérique », par la mise à disposition d'outils pour l'acquisition de compétences pédagogiques à distance en période de confinement.

Le 16 avril, le Gouvernement a lancé une procédure de marché public de fournitures sous la forme d'un accord-cadre passé par procédure négociée. Suite aux offres reçues, le Gouvernement sera en mesure de fournir, pour la mi-mai, 1390 ordinateurs (en ce compris, les logiciels de base) aux familles ou étudiants dépourvus d'outils informatiques.

Relevons à cet égard que bien que consultée et dûment informée de la volonté du Gouvernement de consulter plusieurs opérateurs dans le cadre de cette procédure de marché afin de garantir l'égalité de traitement de tous et une comparaison des prix, l'ASBL Digital For Youth n'a déposé aucune offre liante. Elle n'a par ailleurs jamais proposé au Gouvernement un nombre déterminé de PC portables pour un prix certain, l'opération proposée nécessitant des investissements hypothétiques et futurs de tiers donateurs.

Un montant de 351.150 EUR (TVAC), à charge du Fonds d'urgence, a été débloqué par le Gouvernement pour ces acquisitions. Les modalités de distribution feront l'objet d'une concertation au sein du Gouvernement afin de déterminer les besoins les plus urgents.

Par ailleurs, la société Ethias a indiqué au Gouvernement qu'elle offre 420 PC portables à destination des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. **Ce qui porte le nombre de PC portables disponibles à 1810 machines.**

Parallèlement à cette mesure d'urgence liée au confinement, le Gouvernement a mis en place un groupe de travail afin d'avancer plus fortement sur la réalisation d'un projet "École numérique" en Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit pour l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale.

« Nous vivons une situation exceptionnelle qui nous oblige à repenser l'accès à notre enseignement, et notamment la possibilité de son organisation à distance afin d'assurer la continuité des apprentissages. Certains élèves sont livrés à eux-mêmes et risquent de décrocher. Si l'urgence actuelle est d'équiper un maximum d'élèves et d'étudiants et en priorité ceux qui en ont le plus besoin, il est tout aussi crucial d'ancrer fortement le numérique dans l'éducation francophone de demain. » a expliqué le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

COVID-19 : adoption d'un plan d'aide aux médias et aux journalistes

La crise du coronavirus COVID-19 a un impact important sur le secteur des médias, tant audiovisuels que de presse écrite, et sur les journalistes. Ce jeudi, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un plan d'aide en quatre volets.

« Depuis le début de la crise du coronavirus, les rédactions sont en première ligne et travaillent dans des conditions exceptionnelles et difficiles. Je tiens à remercier les journalistes, les techniciens et l'ensemble du secteur pour ce travail important réalisé au quotidien », explique la Ministre des Médias Bénédicte Linard.

Les médias sont aujourd'hui confrontés à un paradoxe. D'une part, leur rôle en tant que sources d'informations fiables et vérifiées est renforcé. D'autre part, leurs revenus publicitaires se sont érodés et la vente de journaux papiers a chuté ce qui provoque des difficultés économiques profondes avec des conséquences directes pour les journalistes et en particulier pour les journalistes indépendants.

Suite à un travail de concertation avec les fédérations représentatives des médias (La Presse.be, l'AJP et le réseau des médias de proximité) et suite à différentes rencontres (avec des médias audiovisuels privés et des représentants de radios indépendantes et associatives), un plan d'aide aux médias et aux journalistes a été adopté ce jeudi au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur proposition de la Ministre des Médias Bénédicte Linard.

Ce plan se décline en 4 mesures de soutien :

1) une campagne de communication : le Gouvernement s'engage à acheter des espaces publicitaires pour une campagne de communication d'intérêt public dans l'ensemble des médias écrits et audiovisuels nationaux, régionaux et locaux, afin de répondre à la baisse drastique de leurs revenus publicitaires. Un montant prévisionnel est prévu à hauteur de **1 383 043 euros** pour cette mesure.

2) Un soutien aux médias dont la viabilité est menacée en raison de la crise du COVID-19 : le pluralisme des médias est un pilier essentiel de la démocratie. Or la crise du Covid-19 risque de mettre en péril la viabilité de certains acteurs du monde médiatique ainsi que des initiatives émergentes.

Dans ce contexte, le Gouvernement a prévu une **enveloppe budgétaire de 3 000 000 d'euros permettant d'indemniser le secteur face aux pertes de recettes causées par la crise du Covid-19**. Seront éligibles à ces indemnités les médias relevant de la presse écrite quotidienne et périodique, les radios, y compris indépendantes et associatives, les télévisions, y compris les télévisions locales.

Différentes balises sont fixées pour bénéficier de ces aides. Il faudra prouver que :

1. la compensation demandée correspond à une perte de recettes, déduction faite de la baisse des charges d'exploitation, et est la conséquence directe des mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus COVID-19 ;
2. le montant de la perte de recettes ou de revenus menace la viabilité de l'entreprise, pièces justificatives à l'appui ;
3. l'information est la principale activité du titre ou du service concerné ou l'opérateur s'engage à augmenter le temps d'antenne consacré à la diffusion d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
4. des mesures ont été prises pour permettre à la rédaction de continuer à fonctionner de manière optimale, de manière à préserver la qualité de l'information ;
5. l'emploi sera maintenu dans l'entreprise ;
6. le titre ou service relève de la compétence territoriale de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
7. le média s'engage à ne pas verser des dividendes 2019 aux actionnaires au cours de l'exercice 2020 ;

8. d'autres niveaux de pouvoirs ont été sollicités pour les aides éventuelles auxquelles l'opérateur serait éligible.

3) Un soutien direct aux journalistes indépendants : les journalistes sont particulièrement exposés dans cette crise du COVID-19. Beaucoup de salariés ont vu leur charge de travail augmenter, avec parfois un salaire roboré par une mise en chômage temporaire partiel. D'autres journalistes, souvent des indépendants, ont vu leur volume de travail diminuer drastiquement sans pouvoir bénéficier du droit passerelle. Au-delà de l'urgence sociale vécue par ces journalistes, l'attractivité de la profession est aussi mise en péril.

La Fédération Wallonie-Bruxelles entend soutenir le travail des journalistes indépendants (et statut assimilé) à travers **une augmentation de 550 000 euros** des moyens consacrés au Fonds pour le journalisme.

Ces moyens complémentaires seront répartis sur des appels à projets mensuels organisés jusqu'à la fin de l'année. Ils seront destinés aux journalistes indépendants et aux journalistes privés de revenus. Les appels seront adaptés pour atteindre aussi celles et ceux qui d'habitude ne pensent pas à faire appel au Fonds pour le journalisme : journalistes dans les rédactions locales, journalistes sportif·ve·s, judiciaires ou culturel·le·s notamment.

Ce Fonds, déjà renforcé par l'AJP suite à un appel supplémentaire, bénéficie aujourd'hui à 75% à des journalistes indépendants. Un jury indépendant octroie des bourses à des journalistes pour leur permettre de financer des projets journalistiques qui demandent plus de temps.

4) Permettre la transition du secteur médiatique vers un modèle économique moins dépendant de la publicité : la crise du COVID-19 souligne la fragilité du secteur des médias, et notamment sa trop grande dépendance à la publicité.

Comme prévu dans la Déclaration de Politique Communautaire (DPC), le Gouvernement a décidé de procéder à un audit exhaustif du marché publicitaire belge francophone. Il s'agit d'une étape nécessaire pour objectiver la situation réelle de la publicité en Fédération, et ensuite dresser les conditions nécessaires pour faire muter le secteur des médias vers un modèle moins dépendant de la publicité. Sortir de cette dépendance permettra de renforcer structurellement le secteur des médias et de mieux affronter les défis auxquels il est aujourd'hui confronté.

« Le plan d'aide adopté aujourd'hui a pour objectif le maintien d'une presse pluraliste et de qualité. C'est un enjeu crucial en démocratie et d'autant plus dans cette période propice à la diffusion de fake news et d'informations non contextualisées », conclut Bénédicte Linard.

COVID-19 : Une reprise progressive des activités des milieux d'accueil

Du 16 mars au 3 mai, les milieux d'accueil ont été maintenus ouverts par le Conseil National de Sécurité pour permettre l'accueil d'enfants dont les parents sont en première ligne face à la gestion de l'épidémie, travaillent dans des fonctions essentielles ou qui n'avaient pas d'alternative à la garde de leurs enfants. Dans les faits, le taux de fréquentation des milieux d'accueil a chuté jusqu'à 2,5% en moyenne. Vu la reprise progressive de l'activité économique et professionnelle décidée par le CNS à partir du 4 mai, mais aussi en tenant compte de l'impact du confinement au sein des familles et du bien-être de l'enfant, il est nécessaire d'organiser la reprise progressive des activités des milieux d'accueil.

À partir du 4 mai, tous les enfants doivent pouvoir être accueillis au sein de leur milieu d'accueil.

L'ONE a communiqué ce mercredi un guide de recommandations concernant l'organisation, la gestion de l'accueil, l'accompagnement psycho-social du personnel et les normes sanitaires. Ce guide vise à répondre aux nombreuses et légitimes questions du secteur des milieux d'accueil (fédérations, syndicats) qui a été consulté suite aux décisions du CNS. Les modalités de reprise des activités des milieux d'accueil devront tenir compte de leur diversité et de leur connaissance de terrain. Il est important notamment de laisser aux milieux d'accueil une marge de manœuvre dans la mise en œuvre de la reprise. Ils sont les experts de leurs réalités et il importe d'en tenir compte. En outre, il est également demandé qu'un point d'attention soit mis sur la qualité de la reprise du lien psycho-social entre le personnel accueillant avec les enfants d'une part et avec les parents d'autre part dans ce contexte particulier.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE ont entrepris différentes actions afin de fournir des masques en tissu dès le 4 mai, de manière complémentaire aux mesures de protection en vigueur depuis le début de la crise. Une commande de 23.000 masques est actuellement acheminée dans les différentes provinces pour ensuite être distribuée aux milieux d'accueil. Du gel hydro alcoolique a également été commandé par l'ONE dans le cadre d'un marché conjoint avec le Ministère, et sera acheminé ultérieurement dans des conditions spécifiques. Aussi l'ONE versera dès ce jour un forfait aux milieux d'accueil pour leur permettre de s'en procurer dans les pharmacies.

Sur le plan financier, une application stricte des contrats d'accueil dès le 4 mai, impliquant l'obligation d'honorer la participation financière des parents, même en cas d'absence, susciterait une pression tant sur les milieux d'accueil que sur les familles. Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc pris des décisions pour permettre une reprise progressive des activités des milieux d'accueil et offrir de la souplesse aux parents durant cette période de redémarrage.

Concrètement :

- Du 4 au 17 mai : les absences des enfants ne doivent pas être justifiées. En cas d'absence, les parents ne doivent pas s'acquitter de la participation financière prévue dans le contrat d'accueil. Les indemnités forfaitaires adaptées aux différents types de milieux d'accueil sont maintenues pour tous les milieux. A partir du 11 mai, les milieux d'accueil seront encouragés à assurer un taux minimal de présence de 25% des enfants. Les indemnités seront versées par l'ONE et seront couvertes par le Fonds d'urgence mis en place par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- A partir du 18 mai : la participation financière des parents sera à nouveau demandée, suivant les conditions des contrats d'accueil. Les indemnités compensatoires versées par l'ONE aux milieux d'accueil prévues pour la période du 16 mars au 17 mai seront suspendues. Toutefois, le Gouvernement a chargé l'ONE de constituer une cellule de veille en son sein pour identifier les besoins individuels des milieux d'accueil jusqu'à 6 mois après la levée des mesures de confinement. L'objectif pour le Gouvernement est d'éviter toute faillite et de maintenir l'ensemble des places d'accueil dans tous les types de milieux.

« Le retour des enfants dans les milieux d'accueil pose des questions sanitaires, organisationnelles, sociales, psychologiques et financières légitimes. Nous sommes bien conscients de cette complexité et nous entendons y répondre au maximum avec l'ONE pour permettre au personnel accueillant de reprendre progressivement le travail dans les meilleures conditions possibles. Les accueillant.e.s d'enfants, les puériculteurs, puéricultrices, sont restés disponibles ces dernières semaines pour notamment apporter des solutions de garde au personnel médical. Elles et ils continueront d'assurer leur rôle au quotidien pour le bien-être et les besoins élémentaires des enfants. C'est une fonction essentielle dans notre société. Je les remercie sincèrement pour cela. » conclut la Ministre Bénédicte Linard.

COVID-19 : 4 millions pour soutenir le mouvement sportif organisé

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a aujourd'hui débloqué 4 000 000 euros pour soutenir les fédérations sportives reconnues et leurs clubs affiliés affectés par la crise sanitaire.

Les mesures prises par le Conseil National de Sécurité afin de limiter la propagation du coronavirus entraînent l'interruption des activités des clubs sportifs et des fédérations sportives à une période charnière. Traditionnellement, c'est au printemps et à l'été que se tiennent les stages, tournois et autres activités permettant aux clubs et aux fédérations, qu'ils soient amateurs ou professionnels, de multiplier les rentrées financières. Ces différentes activités ont d'ores et déjà été annulées, ou pourraient l'être, causant pour de nombreux acteurs un manque de trésorerie croissant.

Afin de pallier à cette situation et soutenir le mouvement sportif organisé, le a aujourd'hui décidé de **débloquer 4 000 000 euros pour soutenir les clubs sportifs et les fédérations sportives directement impactés par la crise sanitaire.**

« Le mouvement sportif organisé joue un rôle essentiel dans le quotidien des citoyens. Qu'il soit compétitif ou amateur, le sport offre à tous la possibilité de nouer des contacts sociaux, de rester en bonne santé et de se dépasser. La situation sans précédent que nous connaissons met malheureusement en difficulté les clubs sportifs et les fédérations sportives. En débloquant 4 000 000 euros, le Gouvernement leur envoie aujourd'hui un signal fort de soutien », souligne **Valérie Glatigny**.

Un formulaire ad hoc, accompagné d'un modèle de trésorerie provisoire sera élaboré conjointement par l'Administration générale des Sports et l'AISF afin de permettre l'appel à indemnisation et faciliter le traitement administratif des demandes. Celles-ci devront être rentrées pour le 5 juin et seront ensuite examinées et validées par le Gouvernement.

COVID-19 : 700 000 euros pour soutenir les centres de rencontres et d'hébergement

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a aujourd'hui débloqué 700 000 euros pour soutenir les centres de rencontres et d'hébergement, particulièrement impactés par la crise sanitaire.

Le 19 mars 2020, le Gouvernement a pris la décision de créer un fonds d'urgence et de soutien pour les opérateurs, les travailleurs et les usagers des secteurs les plus durement impactés par la crise sanitaire du coronavirus COVID-19.

Fermés suite aux mesures prises par le Conseil National de Sécurité, les centres de rencontres et d'hébergement ainsi que leur personnel, qui dépendent largement de recettes propres, sont frappés de plein fouet.

Pour rappel, les centres de rencontres et d'hébergement accueillent toute l'année différents groupes de jeunes, familles ou groupes scolaires. Ils organisent des activités (classes vertes, classes citoyennes, etc...) en séjours résidentiels de durées variables, rendues impossible par le confinement actuel.

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 477 67 03 43

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75